

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture de l'Aube



Registre d'enquête publique



Commune de Saint-Léger-Près-Troyes

relatif à : Demandes d'autorisations environnementales et de permis de construire déposés par les sociétés PALAIS FRANCE LXXI EURL et PALAIS FRANCE LXXII EURL pour la construction de deux plateformes logistiques situées le parc logistique de l'Aube sis sur le territoire de la commune de Saint-Léger-Près-Troyes.

Registre d'enquête publique

Enquête relative à :

Demandes d'autorisations environnementales et de permis de construire, déposés par les sociétés Prologis Logi LXI et LXII enrl, pour la construction de 2 plateformes logistiques dans le parc logistique de l'Abe, sis sur le territoire de la commune de Saint-Léger-Près-Troyes (61).

En exécution de l'arrêté n° PCICP 2021-034-0002 du 31/02/2021 de Monsieur le Préfet de l'Aube,

je soussigné(e), M DANIEL KERLALI

ai ouvert, ce jour, le présent registre coté et paraphé, contenant vingt feuillets, pour recevoir pendant une durée de 32 jours, du 1^{er} Mars 2021 au 31 Mars 2021


le	Lundi 1 ^{er} 03/2021	de	10h00	à	19h00	et de	à
le	Samedi 13/03/2021	de	9h30	à	14h30	et de	à
le	Mardi 16/03/2021	de	16h00	à	18h00	et de	à
le	Mercredi 24/03/2021	de	16h00	à	18h00	et de	à
le	Vendredi 31/03/2021	de	10h00	à	19h00	et de	à
le		de		à		et de	à
le		de		à		et de	à

à la Mairie de Saint-Léger-Près-Troyes
siège de l'enquête,

les observations du public ; ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du commissaire enquêteur.

A SAINT-LEGER-PRÈS-TROYES
Le 1^{er} mars 2021 à 10h00

Signature



Rapport et conclusions du commissaire enquêteur :

Ils seront tenus à la disposition du public dès leur réception dans chacune des mairies où s'est déroulée l'enquête et à la Préfecture de chaque département concerné.

Prise en compte du 1^{er} mars 2021 (10100-10200) = \emptyset D

① 04/03/2021, VALENTIN Médéric MBis rue de la
Jancière 10800 ST LÉGER PRES TROYES
la pollution lumineuse du Parc logistique,
beaucoup trop élevé, entraîne une gêne
considérable à la faune environnante, et de
même pour les habitants. Propositions de
solutions: diminuer la hauteur des sources
lumineuses, orienter ces sources (candéles) vers
le sol, réduire la puissance,

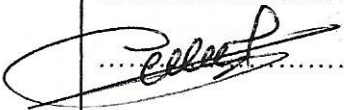


08/03/2021

10/03/21

Vu le 17/03/2021

D. KENLAK



Scanné le
12/03/2021

Permanence du Samedi 13 mars 2021 = D. ~~VERLAN~~

Daniel Renard : je me suis rendu à la permanence ce jour
à 18h50, la mairie était fermée.

Permanence du Jeudi 17 mars 2021 = D. ~~VERLAN~~

- Le CÉ a pris contact avec M. Renaud Jacciel
lequel a consulté le dossier mercredi 17 mars 21
et a déclaré au CÉ vouloir effectuer
à formaliser sur le dossier - D. VERLAN

Permanence du mercredi 24.03.2021 : D. VERLAN

Permanence du mercredi 31 Mars 2021 :

D. VERLAN

~~D. VERLAN~~

Le Jeudi 31 mars 2021 à 12 heures 00

le délai d'enquête étant expiré,

je soussigné(e), M Daniel KERLAC

déclare clos le présent registre qui a été mis à la disposition du public pendant 31 jours consécutifs,

du 1^{er} mars 2021 10h00 au 31 mars 2021 12h00

de heures à heures

et de heures à heures

Les observations ont été consignées au registre par 1 personnes (pages n° 02).

En outre, j'ai reçu 3 lettres ou notes écrites qui sont annexées au présent registre :

1 - Lettre en date du 14 mars 2021 de Mairie de St-Jean-Pis-Froides (L1)

2 - Lettre en date du 31/03/2021 de MADAME VALENTIN Carole

3 - Lettre en date du 31/03/2021 de Mairie d'YOUSSEY (10)

4 - Lettre en date du de M.

5 - Lettre en date du de M.

Signature

